Office fédéral de la communication OFCOM

Critères pour intégrer dans le plan d'action « Suisse numérique » des projets d'acteurs externes à la Confédération

Etat au 18 septembre 2018

Le Conseil fédéral invite les organisations intéressées à faire connaître leurs projets dans le cadre du Plan d'action "Suisse numérique", pour autant que ceux-ci remplissent les critères suivants:

- **Pertinence**: La mesure concerne toute la Suisse ou peut être réalisée potentiellement dans toutes les régions du pays.
- **Soutien élargi**: La mesure est soutenue par au moins deux acteurs externes à la Confédération.
- **Degré de maturité**: La mesure présente un degré de maturité suffisant et se démarque clairement d'une pure vision.
- Qualité: La mesure présente un important degré d'innovation et offre une plus-value qualitative pour la population ou l'économie en Suisse.
- Contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie: La mesure peut être subordonnée aux objectifs principaux ou aux champs d'action de la Stratégie "Suisse numérique".
- **Délais**: La mesure est clairement limitée dans le temps et n'est pas conçue comme une tâche permanente.

La direction "Suisse numérique", sise à l'Office fédéral de la communication (OFCOM), décide de la publication des projets des acteurs externes dans le Plan d'action, d'entente avec les services compétents de l'administration fédérale.

Contact: infosociety@bakom.admin.ch

La publication de projets de tiers externes à la Confédération dans le Plan d'action "Suisse numérique" ne donne droit à aucun soutien financier ou personnel de la part de l'administration fédérale.